

Populations de saumons

lioration de la sécurité sociale dont fait état le document déposé par le ministre.

[Français]

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Monsieur le président, c'est avec regret, comme mes collègues de l'opposition, que nous avons entendu tantôt une déclaration du ministre sans avoir reçu d'avis préalable ou copie de cette déclaration, de façon à pouvoir, en essence, y jeter un coup d'œil afin de faire les commentaires qui s'imposent.

Alors, nous nous abstenons pour l'instant de faire des commentaires. Que l'on soit assuré qu'au moment où il sera possible de discuter des prévisions budgétaires nous serons là pour le faire et que nous n'aurons alors pas besoin de préavis du ministre.

* * *

[Traduction]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**L'EXCLUSION DES MÉNAGÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Est): En conformité de l'article 43 du Règlement, monsieur l'Orateur, et étant donné l'objectif que le gouvernement a énoncé dans le discours du trône de veiller à ce que «notre société soit exempte de toute disparité de traitement», je demande à présenter une motion visant à renvoyer au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales la question de l'exclusion injuste du Régime de pensions du Canada de plus de 2 millions de ménagères qui ne touchent aucun revenu hors du foyer, et ce, avec l'appui du député de Hillsborough (M. Macquarrie).

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion de l'honorable député ne peut donc être mise en délibération.

[Français]

Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion de l'honorable député ne peut donc être mise en délibération.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES**LES POPULATIONS DE SAUMONS DE LA CÔTE OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement afin d'obtenir le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité, à savoir les allégations selon lesquelles le Canada manque de fermeté dans ses entretiens avec les États-Unis à propos des captures de saumons faites par chaque pays sur la côte ouest, et de la nécessité d'enquêter sur ces allégations et de les réfuter s'il y a lieu. C'est pourquoi je propose, avec l'appui du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que le comité permanent des pêches et des forêts soit autorisé à enquêter sur tous les aspects des relations canado-américaines à propos

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

des captures de saumons, en s'attachant en particulier aux entretiens qui ont récemment eu lieu entre les deux pays à propos d'une entente portant sur les captures de saumons de chaque pays.

M. l'Orateur: Cette motion requiert également le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion de l'honorable député ne peut donc être mise en délibération.

* * *

[Traduction]

LA CONSOMMATION**LE PROJET DE HAUSSE DU PRIX DU PAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, il existe une question urgente et d'une pressante nécessité relativement aux rumeurs croissantes selon lesquelles le prix du pain augmenterait bientôt de 4 cents pour les consommateurs. Étant donné que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a indiqué qu'une augmentation de la moitié seulement du montant prévu était justifiable, j'aimerais proposer, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement et appuyé par le député de Vancouver Kingsway (M^{me} MacInnis):

Que la Chambre charge le gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que le prix du pain pour les consommateurs n'augmentera pas de plus de 2 cents, soit l'augmentation considérée comme justifiable par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

[Français]

LA HAUSSE DU PRIX DU SUCRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de présenter une motion se rapportant à un sujet très urgent puisqu'il s'agit de l'augmentation scandaleuse du prix du sucre.

Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Rimouski (M. Allard):

Que cette Chambre étudie sans délai le grave problème de l'augmentation du prix du sucre et qu'à cette fin un comité spécial de la Chambre soit chargé d'étudier les causes de cette augmentation et de faire rapport à la Chambre au plus tôt.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?